

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ALL-Q® (Coenzyme Q10) 10% CWS/S

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif alimentaire, Ingrédient pour gélules et/ou comprimés

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd  
PO Box 2676  
CH-4002 Basel  
Téléphone : +41618157777  
Téléfax : +41618157770  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

## 3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Préparation composée d'un ingrédient actif et d'excipients

### 3.2 Mélanges

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

#### Autres ingrédients

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro	Classification	Classification SGH	Concentration [%]
--------------	-----------------------------	----------------	--------------------	-------------------

	d'enregistrement			
coenzyme Q-10	303-98-0 206-147-9			>= 10 - < 15
saccharose	57-50-1 200-334-9			>= 15 - <= 20
amidon	9005-25-8 232-679-6			>= 15 - <= 20

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

spécial pour les pompiers

autonome.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

## Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la lumière.  
Protéger de l'humidité.  
: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.  
Température de stockage : < 15 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
amidon	9005-25-8	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	2013-01-01	CH SUVA
	:	Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m <sup>3</sup> pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m <sup>3</sup> pour la poussière inhalable.			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas de fortes concentrations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.
- Protection des mains : Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Vêtements légers de protection
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : particules à flux libre
- Couleur : orange clair
- Odeur : Pas d'information disponible.
- Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable
- Densité : non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ALL-Q® (Coenzyme Q10) 10% CWS/S**

**5004160**

Version 2.1

Date de révision 05.08.2014

Date d'impression  
07.08.2019

Hydrosolubilité	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Se décompose par chauffage. Dangers liés à des réactions exothermiques
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Indice de combustibilité	: 2 ( 22 °C)
	: 2 ( 100 °C)
Propriétés explosives de la poussière	: Valeur KST: 196 m.bar/s (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,036 mm, Perte à la dessiccation 4,9 %; ISO 6184)
Classe d'explosibilité de poussière	: St2 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,036 mm, Perte à la dessiccation 4,9 %; ISO 6184)
Surpression maximum de l'explosion	: 7,6 Bar (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,036 mm, Perte à la dessiccation 4,9 %; ISO 6184)
Énergie minimale d'ignition	: 10 - 30 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,069 mm, Perte à la dessiccation 4,9 %, EN 13821) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.  : Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
Résistivité volumique de la poudre	: env. 2E+10 Ohmm (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,336 mm, Perte à la dessiccation 4,7 %) La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.
Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière	: 360 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,336 mm) Déterminé dans le four BAM

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Chaleur.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en utilisation conforme.

**11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg  
(calculé à partir de la DL50 des ingrédients)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (Lapin)  
Substance test : principe actif
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation. (Cochon d'Inde, Test de Maximalisation (GPMT))  
Substance test : principe actif
- Génotoxicité in vitro : non mutagène, non génotoxique (Divers systèmes de test)  
Substance test : principe actif
- Génotoxicité in vivo : non génotoxique (Mutagénicité: Essai du micronoyau, Souris)  
Substance test : principe actif
- Cancérogénicité : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Toxicité pour la reproduction : Ces informations ne sont pas disponibles.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : NOAEL (Oral(e), Rat) : 1 200 mg/kg mc/j  
Étude de toxicité chronique (1 an)  
Substance test : principe actif
- Information supplémentaire : En raison de la nature du produit, on ne s'attend à aucune toxicité significative.  
Le produit ne contient aucune substance qui soit considérée

comme dangereuse pour la santé à la concentration présente.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Non applicable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : non déterminé

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique  
supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une  
entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site  
agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage  
ou d'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil**

**IBC**

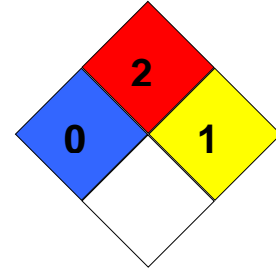
Donnée non disponible

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 0  
Risque d'incendie: 2  
Danger de réactivité: 1



#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

#### 16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Abréviations:** 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.